



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay ouvre la séance à 20h15.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir et annonce les démissions de Mme Patricia Goldschmidt, M. Patrick Imholz, M. Raymond Paccot et M. Marc Salangros.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 40 membres du Conseil Général, 24 sont présents, 16 excusés et 0 absent. Le quorum étant à 14, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe l'ordre du jour au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 2 abstentions.

3. Approbation du procès-verbal no 1/2022 du 21 juin 2022

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction de ce très long procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV.

M. Roger Walder, au pt 8, 6^{ème} page, 2^{ème} paragraphe, le taux est de 1.08%. Correction sera faite.

Le PV est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 4 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

Ràs

5. Assermentation

M. le Président appelle **Mme Sylviane Dahlgren**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Sylviane Dahlgren**, prête serment et est officiellement intégrée au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 41 conseillers, le quorum est à 14.

6. Préavis no 5/2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. François Molliex**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion.

Le préavis no 5/2022 est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 1 abstention.

7. Information sur le chantier d'agrandissement du Collège de la Pra

M. le Président passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui fait un état des lieux de l'avancement du projet (cf. annexe).

M. le Président ouvre la discussion.



M. Tobias Meyer : si le bâtiment est terminé fin 2024, comment cela va-t-il s'intégrer dans le programme scolaire ?

M. Andreas Meyer, Syndic, signale que ceci a été discuté avec l'ASSAGIE (qui signale que cela sera gérable). Tout va être mis en œuvre pour livrer le bâtiment pour la rentrée scolaire 2024. Il peut y avoir une phase de transition avant la livraison en cas de retard.

M. Pierre Pilloud, en cas d'augmentation des frais de construction, est-ce prévu dans le budget communal ?

M. Andreas Meyer, Syndic, on ne peut pas prévoir ces événements, on essaie de faire au mieux en demandant aux entreprises de garder les prix fixés (ils sont d'ailleurs pour certains bloqués jusqu'au 31 décembre 2023). Mais effectivement, il risque d'y avoir certaines augmentations.

M. Albert Caillat, demande où vont circuler les camions du chantier.

M. Andreas Meyer, Syndic signale que la question est légitime mais les détails techniques du fonctionnement du chantier n'ont pas encore été discutés. Le contrat n'est pas encore signé avec l'entreprise.

8. Communications de la Municipalité

M. Andreas Meyer, Syndic, informe que la Municipalité a fait opposition à la facture sociale comme c'est le cas dans plusieurs Communes. Affaire à suivre.

9. Propositions individuelles

Route du Haut des Champs

M. Philippe Hahn : il signale qu'il emprunte journallement la Route du Haut des Champs, des travaux ont eu lieu cet été suite à une rupture de canalisation, la route a donc été ouverte puis refermée. La chaussée a mal été rebouchée et on sent les irrégularités (que ce soit à vélo ou en voiture) sur une distance d'environ 8m. Il signale qu'il a écrit par 2 fois à la Municipalité. Le SIDERE a répondu le 4 octobre en admettant les faits mais ne propose pas de correction. Il demande donc à la Municipalité d'agir fermement auprès du SIDERE afin d'avoir un revêtement adéquat, ceci dans son rôle de défense des intérêts de ses citoyens.

La Municipalité prend note.

M. Francis Liard abonde les propos de M. Philippe Hahn.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, informe que des discussions sont en cours avec le SIDERE pour trouver un terrain d'arrangement et améliorer cette situation.

M. Marcus Rothenbuehler demande à La Municipalité de fournir des délais et si les délais ne sont pas respectés et bien il faut mettre en demeure ceux qui sont responsables de ce travail mal fait.

La Municipalité prend note.

Service technique

M. Pierre Pilloud, signale que la Commune avait un Avocat Conseil qui était Monsieur Genoud et qui a été renvoyé, ensuite nous avons Mme Neuenschwander est-elle toujours d'actualité ?

M. Andreas Meyer, Syndic signale que la Municipalité continue de faire appel à un service technique pour tout ce qui touche les bâtiments. Il s'agit de M. Gremion qui agit en tant qu'entreprise individuelle.



Luminosité Eglise et Parking Collège

M. Jean-Luc Kaesermann, signale que l'on parle actuellement beaucoup d'économies d'énergie. Il demande si ce ne serait pas possible d'éteindre l'église ainsi que le parking du Collège à 22h00.

M. Andreas Meyer, Syndic, ceci est prévu.

M. Pierre Pilloud abonde dans le sens de M. Jean-Luc Kaesermann.

Rte de la Bossenaz

M. Tobias Meyer, remercie la Municipalité pour la réfection de la Route de la Bossenaz.

10. Clôture de séance

Prochaines votations le 12 mars 2023, ouverture du bureau de 10h à 11h.
Prochain Conseil le 13 décembre 2022 à 19h suivi du repas sur inscription.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h50.

Pour le bureau

Le Président		La Secrétaire
		
Mathieu Barbay		Mireille Sanchez